



Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage –
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél: 04.34.03.57.00

**Direction de la
Commande
Publique**

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

**Compte-rendu de la réunion du
14 octobre 2019**

**Salle de réunion : Nîmes métropole – le Colisée.
salle YANNICOPOULOS**

10 membres sur les 21 que compte la Commission étaient présents.

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Adjoint au Maire

Membres titulaires :

Monsieur Marc TAULELLE, Adjoint au Maire
Madame Marie Chantal BARBUSSE, Adjointe au Maire
Madame Monique BOISSIERE, Adjointe au maire
Monsieur Richard FLANDIN, Adjoint au Maire
Monsieur François SEGUY, Conseiller Municipal ;
Madame Sylvette FAYET, Conseillère Municipale ;

Membre suppléant : /

Collège des associations :

M Guy DAVAL, UFC
Mme Lissette PERSILLET, APF 30

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Monsieur Jean-Luc CLERC - Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

➤ **Examen des rapports annuels des délégataires des services publics :**

	Objet	Présenté par :
1	Construction, aménagement et exploitation du Crématorium	Mme Charlotte OULMANN Mme Christelle MARCK Mme Marybel MIGLIETTA
2	Exploitation du chauffage urbain des quartiers Ouest de Nîmes	M. Julien HILAIRE Avec la participation de la société délégataire NIMERGIE
3	Exploitation touristique des Arènes, de la Maison Carrée et de la Tour Magne	Mme Anne Marie RAMES Mme Laurence CUVELIER
4	Concession de service public relative à l'exploitation du musée de la Romanité	Mme Anne Marie RAMES Mme Laurence CUVELIER

➤ **Bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière :**

	Objet	Présenté par :
5	Musée d'art contemporain du Carré d'Art	M. Jean Marc PREVOST

Questions diverses

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

La réunion est ouverte à 10h00.

1. Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à la construction, l'aménagement et l'exploitation du Crématorium

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par Mme Charlette Oulmann Directrice de l'Administration Générale et Mme Christelle MARCK, chef du service ETAT CIVIL, Cimetières

M. ANGELRAS :

Les travaux réalisés ont-ils handicapés l'exploitation du crématorium ?

Mme OULMANN :

Les travaux ont été réalisés en 2017.

M. ANGELRAS :

L'augmentation des crémations en 2018 par rapport à 2017 est due en partie aux travaux qui en 2017 ont ralenti l'exploitation du crématorium.

Mme OULMANN

Les crémations ont augmenté de +11.91 % entre 2016 et 2018 malgré l'ouverture du crématorium de Beaucaire

M. TAULELLE :

La norme sociologique a changé et les crémations sont plus fréquentes.

Mme FAYET :

Le pourcentage d'augmentation des tarifs est de combien ?

Mme OULMANN :

Entre 2016 et 2018 l'augmentation est de 7 %

Mme FAYET :

Cette augmentation est due à quel fait ?

Mme OULMANN/

Les travaux ont prolongé la délégation de 4 ans et une délibération a fixé de nouveaux tarifs.

M. ANGELRAS :

L'amortissement est obligatoirement supporté par le délégataire actuel et sur une période de 4 ans.

M.DAVAL :

Quels sont ces travaux ?

Mme OULMANN :

Les travaux de mise aux normes des fumées. Il s'agit de lourds travaux.

Mme FAYET :

Qui est le titulaire de la délégation ?

Mme OULMANN :

Il s'agit de la société " les Crématorium de France".

M. ANGELRAS :

Les usagers ont-ils fait des remarques sur la qualité du service ?

Mme OULMANN :

A ma connaissance, les personnes sont satisfaites.

M. SEGUY :

Pour avoir régulièrement fréquenté ce lieu, le service est correct ; par contre le service de bus n'est pas performant.

M. ANGELRAS :

Il serait souhaitable au regard de l'augmentation de la fréquentation du crématorium de demander une meilleure desserte par les bus et d'améliorer l'accès pour les PMR.

M. ANGELRAS demande si les membres de la Commission ont d'autres questions ou remarques à émettre.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

<p>Avis sur le rapport : Favorable à la majorité. Pour : 9 ; Abstention : (indiquer les noms) ; Contre : (indiquer les noms)</p>

Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à l'exploitation du chauffage urbain des quartiers Ouest de Nîmes

2.

M. ANGELRAS :

Sous ce mandat, la CCSPL a souhaité inviter à tour de rôle le délégataire d'un service. Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir M. Geoffrey ROUSSEL de la société DALKIA qui représente le délégataire NIMERGIE que je remercie pour sa participation.

La synthèse du rapport est présentée par M. Julien HILAIRE – chef du service Energie de la ville de Nîmes

Le nouveau contrat de délégation de service public pour le chauffage urbain a été conclu en juin 2013 avec la société Dalkia, après une mise en concurrence qui a associé 4 entreprises du secteur et, antérieurement, une concertation avec les abonnés (de 2009 à 2013) . Il a une durée de 25 ans.

Ce nouveau contrat présente les caractéristiques suivantes :

- raccordement à l'incinérateur, introduisant une part de 56% d'énergie renouvelable
- travaux de création et modernisation des sous stations (changement de tous les échangeurs ; mise en place d'une gestion technique centralisée)
- baisse d'environ 29% des prix en comparant l'application de l'ancien et du nouveau contrat aux données de 2012 (grâce, notamment, une TVA de 5.5% sur les consommations)
- moindre augmentation des prix dans le temps, du fait d'impact moindre des énergies fossiles

Le chauffage urbain dessert 72 abonnés,(Habitat du Gard , CHU , lycées , collège , copropriétés , Crous , Foyer Charles Gide ..).

L'investissement a représenté près de 10M d'euros.

Un premier avenant a acté la création, à la demande de la Ville d'une société dédiée Nimergie.

Un second a enregistré une évolution de la fiscalité sur les énergies fossiles applicable à partir de janvier 2015.

Un troisième, notifié le 1^{er} mars 2016 a pour objet de modifier le terrain d'assiette de la chaufferie et d'intégrer l'installation d'une cogénération gaz à compter de 2017, qui entraîne une **baisse moyenne des tarifs de 5,7%**.

Par ailleurs, un avenant a été conclu le 30 novembre 2016 pour la convention quadripartite (SITOM/EVOLIA/VILLE/NIMERGIE) régissant les conditions de cession de chaleur de l'usine d'incinération des déchets ménagers au réseau de chauffage urbain. Cet avenant a pour objet de définir les sommes revenant aux différents partenaires, compte tenu de l'engagement de leurs frais, sur la recette de valorisation des CEE (certificats d'économie d'énergie) obtenus par Evolia, le délégataire du Sitom pour l'exploitation de l'usine, suite au raccordement du réseau de chauffage urbain. Le tarif d'achat de la chaleur a baissé par annulation du montant des investissements au sein de l'usine (passant de 25.34 euros le Mwh valeur novembre 2011 à 24.30) et un montant de 32.53 euros HT le kw PMA vient en diminution, à compter d'avril 2017, sur le poste abonnement (le R2). Globalement, et en moyenne, **la baisse des tarifs pour les abonnés du chauffage urbain représente 8.5%**.

Modalités de chauffage des logements et équipements :

Le chauffage urbain met en jeu plusieurs acteurs :

- le concessionnaire du réseau (Nimergie) a la responsabilité de produire et distribuer la chaleur à travers le réseau dit primaire jusqu'aux sous stations ;
- le propriétaire de l'immeuble (c'est-à-dire l'abonné au chauffage urbain) assume la responsabilité de la distribution de chaleur à travers un réseau dit secondaire. A ce titre, il assure son entretien, les réparations et remplacements éventuels, avec ses propres moyens ou grâce à un prestataire privé, dont le contrat peut inciter aux économies de consommation. Le propriétaire est aussi responsable du niveau d'isolation et d'entretien du bâti. Le propriétaire de logement (bailleur social,

copropriété) répercute les prix d'achat de chaleur selon des modalités qui lui sont propres

- l'utilisateur, en bout de réseau, peut, par son comportement, entraîner des consommations plus ou moins importantes.

Ce type de fonctionnement est comparable au réseau de gaz concédé à GRDF.

Ainsi un dysfonctionnement technique peut relever d'une responsabilité du concessionnaire ou du propriétaire (par exemple, l'équilibrage des réseaux pour faire en sorte que les logements sous les toits ne soient pas désavantagés relève du propriétaire et de son exploitant privé).

Par ailleurs, le réseau fournit la chaleur que les abonnés demandent : si ceux-ci diminuent leurs consommations (par l'isolation du bâti, par l'amélioration des réseaux secondaires, par une température inférieure ou par une meilleure régulation), la fourniture de chaleur diminuera, ainsi que les coûts supportés par les usagers.

Les réunions d'abonnés, en assemblée générale ou en groupe de travail, les rencontres ponctuelles, les informations aux instances locales chargées du renouvellement urbain, sont chaque fois l'occasion de faire une pédagogie indispensable pour la compréhension du dossier.

Cela ne retire rien, bien entendu, aux responsabilités de la Ville, en tant que concédant, et à Nimergie, filiale de Dalkia créée à la demande de la Ville, titulaire de la Délégation de Service Public.

Conditions d'exécution du service en 2016 :

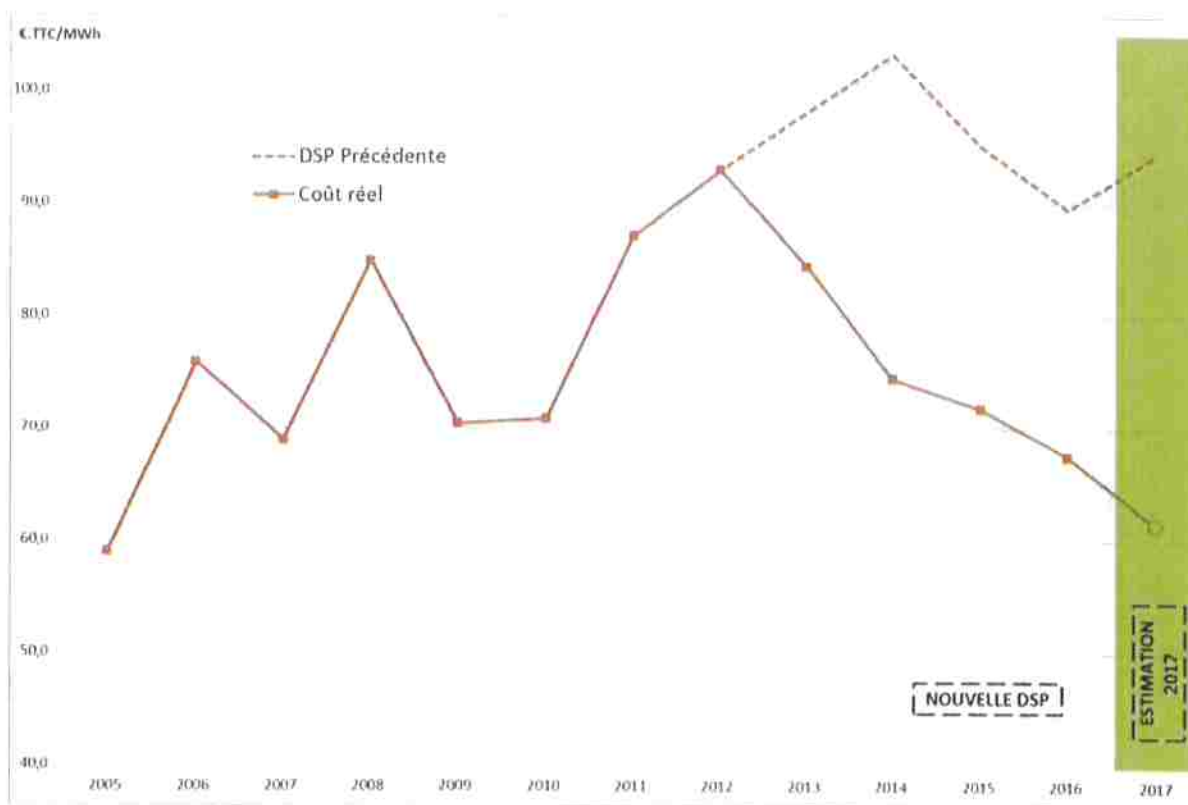
L'année 2016 se caractérise par une rigueur hivernale légèrement plus importante qu'en 2015 : + 1.3 % avec 1.6% de nombre de jours de chauffage (195 jours pour 192 en 2015).

Les consommations d'énergie sont quasiment stables. Regroupant le chauffage et l'eau chaude sanitaire, elles s'établissent à 80 763.43 Mwh pour 80 008.58 en 2015

La facturation globale est de 5 168 468.70 euros HT (à 5.5%) pour 5 442 821.44 en 2015. Cette diminution de 5% correspond essentiellement à la baisse du prix du gaz (celui-ci remontant au second semestre) car les baisses de tarif liées à la cogénération et aux certificats d'énergie ne joueront qu'en 2017

En appliquant aux données de 2016 l'ancien et le nouveau contrat, la baisse moyenne est de 25% (du fait de la diminution des prix du gaz, le différentiel avec l'ancien contrat est moindre que 30%).

Le graphe ci-dessous exprime l'évolution des tarifs du chauffage urbain et montre l'inflexion de la courbe à partir de 2013.



Les temps d'arrêts du service avec impact sur les usagers sont de 21h en 2016 (40h en 2015).

Par ailleurs 200 appels pour dysfonctionnements ont été enregistrés dont 138 du centre de télésurveillance et 62 des abonnés.

Compte de résultats de la DSP :

Le chiffre d'affaires 2016 s'établit à 5 720 565.17 euros pour 5 393 474 euros en 2015

Le résultat comptable est de + 353 415.65 euros (pour 3175 en 2015), ce qui s'explique par la perception par Nimergie d'une recette liée à la vente de certificats d'économie d'énergie pour ses travaux dans les sous stations, à hauteur de 608 306 euros. Cette recette avait été anticipée dans les comptes de la DSP et est donc sans incidence sur les tarifs.

Perspectives d'avenir :

En dehors des baisses de tarifs attendues en 2017 du fait de la mise en place d'une cogénération et de la prise en compte de la recette CEE d'Evolia, plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour l'avenir :

- les travaux de la ligne 2 du TCSP vont nécessiter le dévoiement du réseau pour la partie qui longe la RN106
- la perspective d'un conventionnement avec l'ANRU va entrainer des démolitions d'immeubles suivant un rythme qu'il faudra suivre. Les tarifs actuels sont valables tant que la baisse des consommations (ramenées à la rigueur hivernale trentenaire) n'atteint pas 15%

Cela doit nous inciter à imaginer de nouveaux raccordements (piscine municipale Iris , Vatel ..) et à étendre le réseau

Par ailleurs la Loi a institué une obligation de Schéma Directeur pour 2018 , ce qui sera l'occasion d'un diagnostic partagé , comme cela a été fait en 2009 – 2010 , avant de lancer la mise en concurrence pour un nouveau contrat , et d'imaginer une augmentation du taux d'énergie renouvelable et du nombre d'abonnés.

Mme FAYET :
Combien de foyer sont desservis par la DSP ?

M. ROUSSEL :
8500 équivalents logements.

M. HILAIRE :
Il y a moins d'abonnés.

Mme FAYET :
Le collègue J. Verne n'est plus raccordé.

M. ROUSSEL :
Nous sommes en pourparlers avec les services du département, pour raccorder d'autres sites, nos tarifs sont plus attractifs, grâce en partie au raccordement ETVE , ce n'est plus de la chaleur fossile.

Concernant Supernimes, il y a beaucoup de copropriété avec des chauffages individuels, il y a un effort à faire.

M. ANGELRAS :
Il est nécessaire de rappeler qu'il existe 2 réseaux, le réseau primaire, celui du délégataire, qui va jusqu'au bas de l'immeuble et un réseau secondaire.

M. HILAIRE :
Le délégataire fait des études pour étendre ou améliorer le réseau et pour regarder si cela est rentable.
Il faut savoir que le prix du KWH est bien moins cher que n'importe quelle énergie sur le marché.

Mme FAYET :
C'est pour cela qu'il faut continuer de se développer.

M. ROUSSEL :
On est raccordé à l'ETVE et avec une puissance d'environ 6 megawatt, on peut augmenter cette puissance mais pas de manière indéfinie.
Pour augmenter la puissance, l'usine d'incinération devra ouvrir une autre ligne mais aussi négocier un autre périmètre de ramassage des déchets, ce qui n'est pas simple ; il manque de matière à brûler.
On est un des réseaux le moins cher, de France ; on situe entre 15 et 20 euros moins chers des autres réseaux, prix stables, sur l'abonnement 1 à 2 pourcentages d'augmentation, idem pour la partie cout du KWH qui est le R1.

Rappel sur le R1 et le R2, en tant que délégataire nous fonctionnons avec 2 types de tarifs, un tarif R1 dont le coût du KWH est un peu comme l'électricité, plus vous consommez plus vous payez et un tarif R2 contribution des abonnés aux frais de fonctionnement global de la concession, c'est une partie fixe.

En résumé, une partie sur la consommation effective et une partie fixe.

L'année 2018 est identique à l'année d 2017 en terme climat, le réchauffement entraîne une baisse du chiffre d'affaires, les foyers consomment moins.

En 2017, mise en place d'une installation cogénération, c'est un moteur qui va produire de l'électricité et aussi de la chaleur. On a un contrat avec EDF pour leur fournir un certain nombre de mega wateur. Grâce à ces recettes, le prix du méga wateur chaleur a été baissé. Les ventes d'électricité ont augmenté cette année.

L'électricité est uniquement produite entre novembre et mars, c'est un contrat avec obligation d'achat.

M.TAULELLE:

Il y a une piste qui est intéressante maintenant et assez prometteuse c'est produire du froid avec la chaleur, ce sont des discussions qui existe avec l'hôpital.

M. ROUSSEL :

On possède l'équation technique, il resta à trouver l'équation financière.

Nimenergie n'a pas le droit de vendre du froid, il faudrait un avenant

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS remercie à nouveau M. ROUSSEL pour sa participation aux travaux de la CCSPL.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : 9

Contre :

Abstention :

3. Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à l'exploitation touristique des Arènes, de la Maison Carrée et de la Tour Magne

La synthèse du rapport est présentée par Mme Laurence CUVELIER, chef du service Administration, Associations, Partenariats en présence de Mme Anne-Marie RAMES Directrice des Affaires Culturelles et de M. Daniel-Jean VALADE, Adjoint au Maire délégué à la culture.

Départ de M. FLANDIN

M. DAVAL :

Le site TripAdvisor n'est pas un site fiable, les commentaires sont souvent erronés.

M.ANGELRAS :

L'augmentation de la fréquentation est due aussi au dossier, on a beaucoup parlé de Nîmes.

Nous avons souhaité l'année dernière que le délégataire augmente son budget de communication.

Mme CUVELIER :

3 % d'augmentation pour 2018 du budget de communication.

M. ANGELRAS :

Nous l'avions demandé, le délégataire l'a fait, c'est important.

Mme FAYET :

Dans la synthèse, il est indiqué de la gratuité, pour qui ?

Mme RAMES :

Gratuité pour les Nîmois, et peu de Nîmois sont au courant.

M. SEGUY :

Dans le dossier, on trouve une augmentation de la fréquentation mais une baisse de la billetterie.

Mme CUVELIER :

Dans la billetterie, le délégataire a dû enlever le 3ème jour, en effet en raison des intempéries les Grands Jeux Romains ont dû être annulés ce jour-là.

Mme FAYET :

Il serait bien à l'avenir qu'un tableau soit incorporé dans la synthèse montrant les différents tarifs.

Mme CUVELIER :

Pages 6 et 7, vous avez des tableaux et des graphiques sur l'évolution des tarifs.

M. SEGUY :

Un compte rendu financier serait souhaitable, en effet je trouve une incohérence entre le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation. Il semble manquer des lignes dans le compte de résultat.

Mme RAMES :

Tout ceci est écrit dans le rapport complet qui a été transmis.

Mme PERSILLET :

La Tour Magne et la Maison Carrée ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite mais un effort devrait être envisagé pour les Arènes.

M. ANGELRAS :

L'année dernière, la mise à disposition de tablette pour des visites virtuelles à la Tour Magne et dans les étages des Arènes avait été proposée : le délégataire a-t-il regardé ce projet ? On peut lui demander.

M. VALADE :

Je tiens à souligner le travail du délégataire.

Il serait bien que la piste soit ouverte aux PMR avec mise à disposition de tablette et d'audio guide.

M. ANGELRAS :

Il faut le demander au délégataire.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELAS précise à la commission que l'avis sur cette délégation sera donné en même que l'avis sur l'exploitation du musée de la Romanité.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : 7

Contre : 0 ;

Abstention : (indiquer les noms)

4. Examen du rapport annuel de la concession de service public relative à l'exploitation du musée de la Romanité

La synthèse du rapport est présentée par Mme Laurence CUVELIER, chef du service Administration, Associations, Partenariats en présence de Mme Anne-Marie RAMES Directrice des Affaires Culturelles et de M. Daniel - Jean VALADE, Adjoint au Maire délégué à la culture.

M. SEGUY :

Que signifie gestion de marché de sécurisation ?

Mme CUVELIER :

La SPL (Société Publique Locale) est soumise à la passation de marché public.

M. VALADE :

Il faut être au fait que s'il n'y a pas de collections archéologiques, il n'y a pas de musée. Le musée est un lieu inventé et porté par la Ville de Nîmes via les Collections. Le musée comporte une directrice scientifique et une entité administrative.

La boutique gérée par le musée est d'une grande qualité.

Mme FAYET :

Les PMR qui se trouvent dans les jardins du musée sont dans l'obligation de reprendre la rue de la République pour retourner au musée.

Mme PERSILLET :

Il serait bien d'indiquer le cheminement.

Départ de M. TAULELLE

Mme FAYET :

Les synthèses réalisées par les services ne devraient pas être anonymes et on devrait mettre le logo de la Ville de Nîmes.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote les 2 rapports.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : 7

Contre : 0 ;

Abstention : (indiquer les noms)

5. **Bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Musée d'art contemporain du Carré d'Art**

Ce rapport n'appelle aucune remarque des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet indique que ce bilan d'activité sera soumis à la CSPL du 21/10/2019.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : ;

Contre : 0 ;

Abstention :

6. **Questions diverses**

Aucune question diverse n'est posée.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 12 h 15.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.





Direction de la Commande Publique et des Achats
Ville de Nîmes – Colisée 1 – 1^{er} Etage
1 Rue du Colisée – 30947 Nîmes Cedex 9
Tél: 04.34.03.57.00

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Salle de réunion : Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
Immeuble le Colisée. Bâtiment 2 - 1 rue du Colisée - Nîmes
Salle YANNICOPOULOS, rez-de-chaussée.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ANGELRAS Bernad.	président CCSPC	
Tambelle Jan.	Adjoint	
Baillusse Claire Chabal	Adjointe	
SEGUY François	CG	
Fayer Sylvette	CG	
PERSIERE Lissette.	Représentant Aff. franc. Handicap	
DAVAL Guy	UFC que chev.	
FLANDIN Richard	Adjoint Nîmes	
Boissière Aoume	Adjoint Nîmes	